[redacted]
45800 SAINT JEAN DE BRAYE
[redacted]

Orléans métropole
Espace Saint Marc
5, place du 6 juin 1944
45000 ORLEANS

Mardié, le 12 NOVEMBRE 2021

LAR 1A 178 825 0232 4 et MAIL

Objet : Cœur d'ilot

Madame, monsieur,

Propriétaires des parcelles AM n°64, 69, 371, 372, 513, 514, 621 sur la commune de Mardié.

Je demande à ce que la partie du cœur d'îlot qui se trouve sur mon ancien garage parcelle AM n° 372 et la parcelle AM 621 soit supprimé.

En effet en l'état actuel du projet, le cœur d'îlot couvre les ¾ de la parcelle 621, et rend inconstructible l'ensemble de cette parcelle ainsi que la possibilité d'aménager le fond des parcelles AM 372 et 69.

Effectivement, un projet a été présenté en 2017 qui avait reçu un avis favorable de la mairie mais malheureusement n'a pu aboutir dans les 3 ans suivant car le décès de mon père survenu en 2018 a bouleversé notre programme.

Ainsi afin de ne pas être pénalisé, je vous demanderai de modifier la surface et la forme du cœur d'îlot présent sur la parcelle AM 621 afin de l'harmoniser à mon projet qui reste en pleine intégration par rapport au voisinage.

De plus sur ce terrain, il n'y a aucune plantation ce qui ne sera pas le cas avec mon projet futur où des arbres seront plantés autour des maisons.

Je tiens à vous signaler que mon projet rentre dans les critères du nouveau PLUM c'est-à-dire « Mettre en œuvre le concept de ville des proximités et construire au sein de l'espace déjà urbanisé, dans les dents creuses et à proximité des équipements et réseaux pour éviter l'étalement urbain »

Pour finir, je souhaiterais un entretien avec vos services afin que l'on puisse trouver une solution peut être intermédiaire qui pourrait convenir à toutes les parties.

Je tiens à vous préciser également mon interrogation sur le bienfondé de tels décisions alors qu'à 200 m à vol d'oiseau la réalisation du clos de l'aumone détruit en hectares des zones agricoles, de culture et de forêt ce qui contredit totalement le fondement du PLUM.....

Pièces jointes :

Plan du cœur d'ilot.

Plan du projet qui avait reçu l'avis favorable de la mairie et des services de la métropole.

Plan de principe de la maison s'intégrant à l'environnement actuel.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

[redacted]

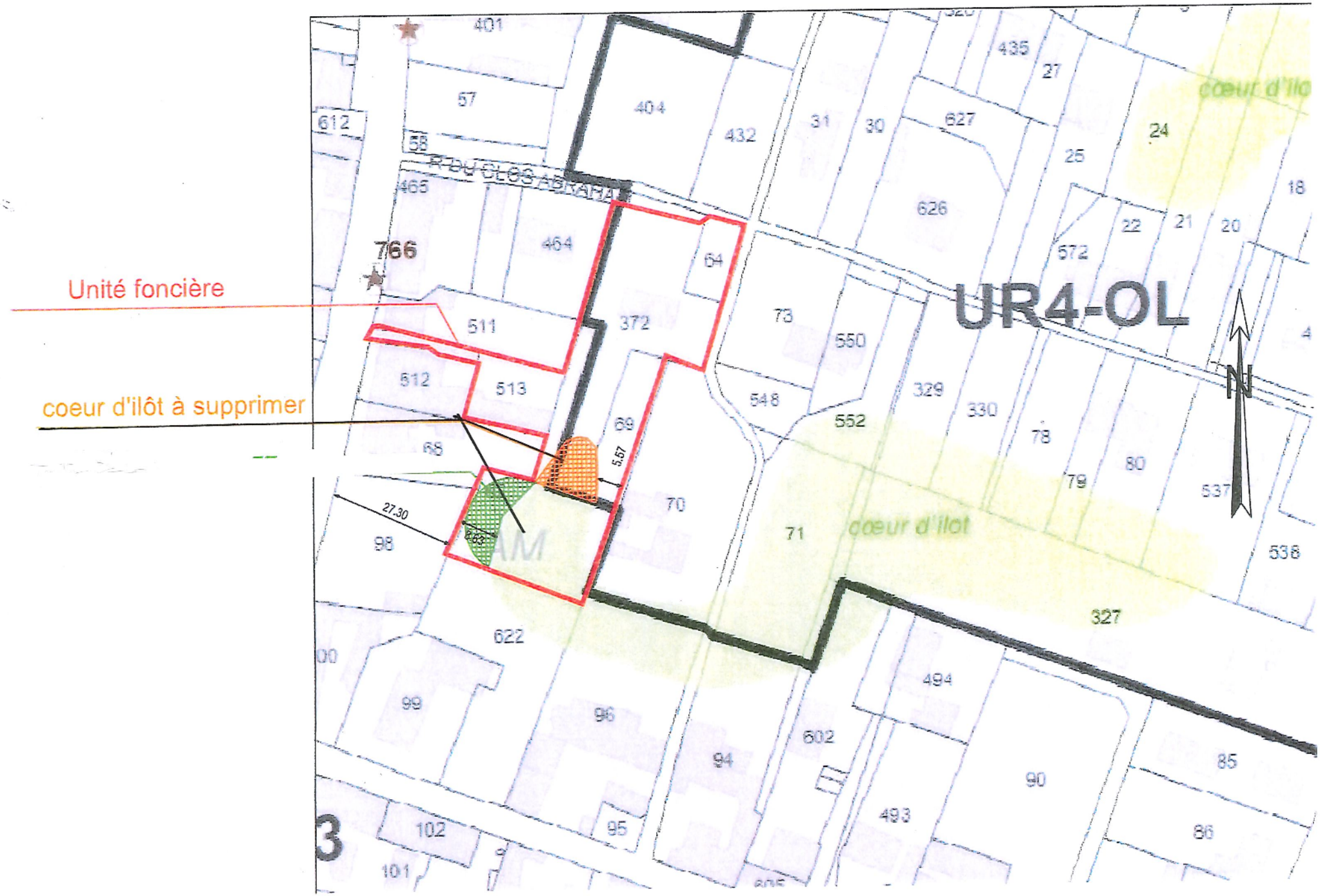
Unité foncière
coeur d'ilôt à supprimer
UR4-OL
N
R DU CLOS ABRAHA
766
cœur d'ilot
cœur d'ilo
401
57
58
612
465
464
404
432
31
30
627
435
27
24
25
18
626
22
21
20
572
64
73
550
372
511
512
513
548
552
329
330
78
79
80
537
538
69
68
5.57
27.30
70
71
98
AM
327
622
99
96
94
602
494
90
85
86
493
95
102
101
3

5 Proposition d'aménagement version 02

VERSION 02 : 5 lots

Achat de la parcelle AM 371

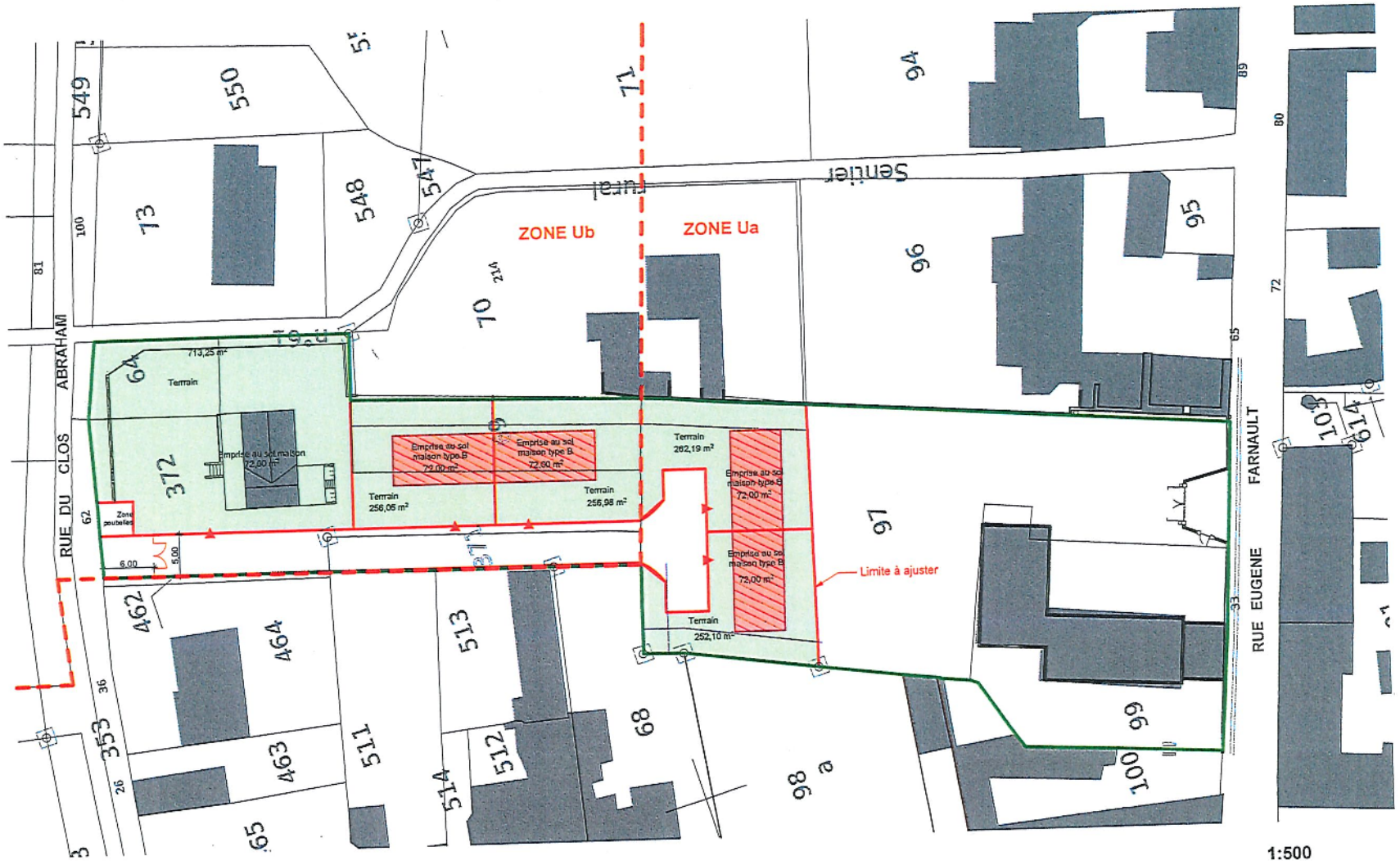

typologie B
- emprise au sol 72m²
- surface habitable 90m²

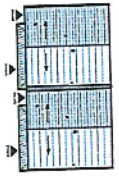

1:500

16/10/2014

Construction d'un lotissement
Rue du Clos Abraham
45430 - MARDIE

ARCHITECTES
60, rue de Patay / 45 000 Orléans
www.ar-archi.com
TÉL 02 38 66 37 48
FAX 02 38 66 38 91
MAIL agence@ar-archi.com

[redacted]
45430 MARDIE

Façades
ECH.: 1/100
dessiné par : MIB le : 23 01 2017

PCMI 5

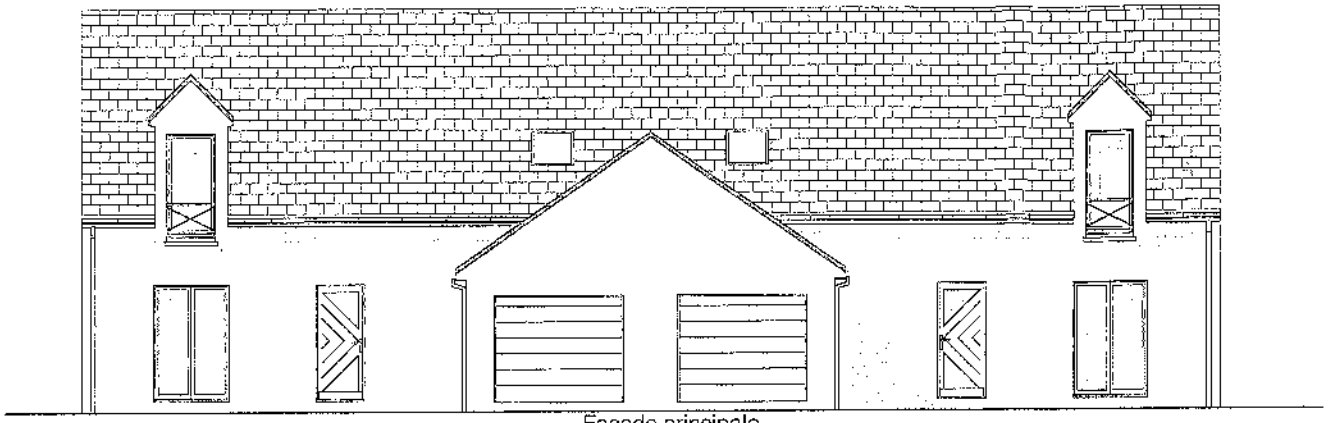

Façade principale

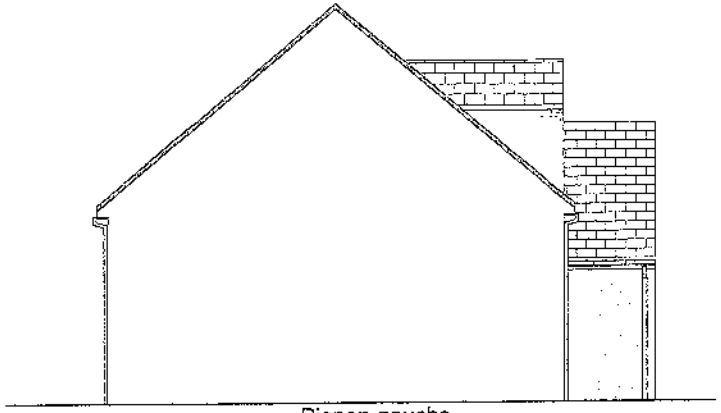

Pignon gauche

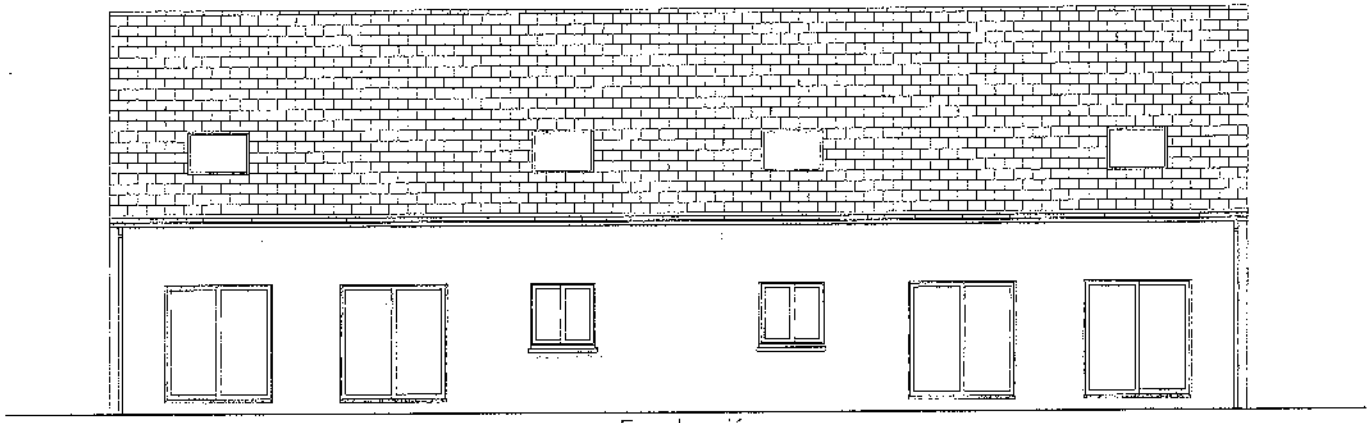

Façade arriére

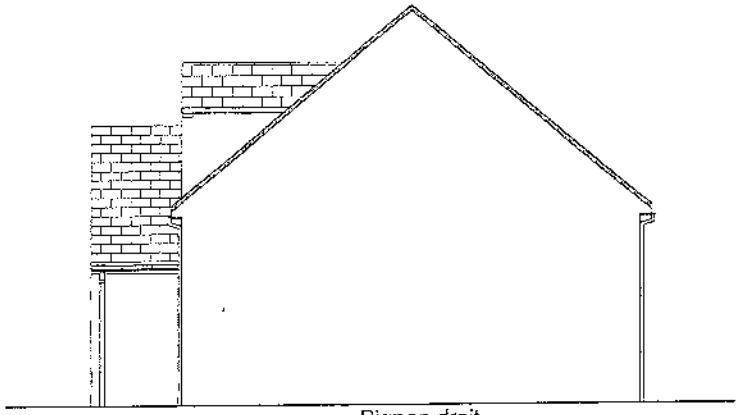

Pignon droit